

Pas de publicité pour le tabac pour les mineurs

Aujourd'hui, le Conseil fédéral a présenté le second avant-projet relatif à la loi sur les produits du tabac. Pour Santé publique Suisse, ce projet n'est pas satisfaisant, vu qu'il renonce presque totalement à des restrictions publicitaires. C'est pourquoi Santé publique Suisse exige des mécanismes plus efficaces pour la prévention du tabagisme et veut que la priorité absolue soit accordée à la protection des enfants et adolescents.

Beaucoup de fumeurs commencent à l'adolescence. Plus une personne commence à consommer du tabac tôt, plus il sera difficile pour elle d'arrêter de fumer. A l'inverse, celui qui n'a pas fumé [jusqu'à l'âge de 18 ans](#) a de grandes chances de rester non-fumeur à l'avenir. C'est pourquoi les adolescents sont un groupe ciblé par les campagnes publicitaires de l'industrie du tabac. «Il est prouvé que les adolescents sont fortement influencés par la publicité pour le tabac», déclare Corina Wirth, directrice de Santé publique Suisse. Beaucoup d'entre eux sont en quête d'identité et donc réceptifs aux messages de l'industrie du tabac.

En Suisse, le tabac constitue l'un des plus grands risques évitables pour la santé – [dans notre pays, 26 personnes meurent chaque jour des suites de la consommation de tabac](#). Dans le déclenchement des maladies non transmissibles aussi, [la consommation de tabac compte parmi les principaux facteurs d'influence](#), ce qui n'engendre pas seulement des coûts économiques importants, mais aussi de grandes souffrances personnelles.

Ces faits illustrent l'importance d'une interdiction globale de la publicité et du parrainage du point de vue de la santé publique, notamment par rapport aux adolescents. Dans ce contexte, il est incompréhensible que le projet relatif à la loi sur les produits du tabac mis en consultation par le Conseil fédéral renonce presque totalement à des restrictions publicitaires et une interdiction du parrainage pour les produits du tabac.

Santé publique Suisse continuera de s'engager pour une interdiction globale du parrainage et de la publicité pour les produits du tabac et pour que la priorité absolue soit accordée à la protection des enfants et adolescents. A cet égard, il est important d'interdire les offres promotionnelles (p. ex. remise d'échantillons gratuits et cadeaux), la publicité pour le tabac sur internet, dans les médias et les points de vente ainsi que le parrainage de manifestations publiques par l'industrie du tabac.

Contact:

Corina Wirth, directrice de Santé publique Suisse, corina.wirth@public-health.ch, 031 350 16 01